



Protection des hirondelles et martinets

MARCHE À SUIVRE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RÉNOVATION

- Veuillez prendre connaissance des bases légales en la matière sur le site Internet de la commune.
- Procéder au repérage d'éventuelles colonies sur le bâtiment à rénover. Un inventaire est disponible sur le site mapnv.ch/Environnement.
- En cas de présence de colonies avérée sur le bâtiment à rénover, les travaux de rénovation devront intervenir en dehors de la période de nidification, soit entre octobre et avril. Dans le cas où cette période n'est pas compatible avec le planning des travaux, ils devront être planifiés suffisamment à l'avance pour permettre la préservation des nids. Des aménagements seront prévus pour rendre l'accès possible en tout temps aux nids (laisser un dégagement d'au moins 4m autour des entrées du nid, recours à des échafaudages spéciaux). Si ces aménagements ne peuvent être réalisés, les nids devront être retirés ou rendus inaccessibles avant la période de nidification et une alternative de nidification devra être proposée (p.ex. nids artificiels dans un rayon de 50m sur les bâtiments voisins).
- Rendre possible l'accès aux colonies à la fin des travaux, soit dans les mêmes conditions qu'avant l'intervention ou selon les indications de la check-list : choix d'un nouveau site.

MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉMOLITION DE BÂTIMENT

- Veuillez prendre connaissance des bases légales en la matière sur le site Internet de la commune.
- Procéder au repérage d'éventuelles colonies sur le bâtiment à démolir. Un inventaire est disponible sur le site mapnv.ch/Environnement.
- En cas de présence de colonies avérée sur le bâtiment à démolir, les nids seront rendus inaccessibles et devront être compensés dès la saison précédant la démolition.
- En cas de nouvelle construction, la possibilité d'intégration de nichoirs devra être évaluée selon les indications de la check-list : choix d'un nouveau site. En cas de recours à une tour, cet aménagement devra être prévu suffisamment à l'avance et accompagné par un spécialiste.

